

Etat des lieux compagnies, pour le rendez-vous du 4 mars 2021, suite à la demande de la Drac à la visioconférence du 4 février

1. **L'absence de chiffres est un indicateur en soi**

Difficulté d'avoir des chiffres : questionnaires des fédérations nationales et organismes sociaux en circulation (Ufisc, AFDAS), on devrait avoir des remontées statistiques pour nos syndicats.

Limite des questionnaires : peu de réponses car cela prend du temps, alors qu'il n'est pas toujours possible de répondre aux questions, soit qu'elles soient mal posées, soit qu'on n'entre pas dans les cases, soit qu'on n'ait pas encore les informations.

+ Les cie peuvent chiffrer les annulations pour les dates signées, mais pas de chiffre sur l'absence d'engagement.

+ Certaines compagnies sont en difficulté pour tenir leur comptabilité suite à perte de temps de travail administratif (mise en activité partielle ou absence d'embauche faute d'activité), les organes bénévoles de direction n'ont pas pu prendre le relais car la vie associative est en sommeil du fait de la limitation des interactions sociales ; le télétravail ne prend pas en charge les échanges informels.

(Cela vaut pour les cie structurées ou pas structurées. Dans un cas parce qu'à la gestion courante s'ajoutaient des problématiques nouvelles avec une masse colossale d'informations à gérer. Dans l'autre cas parce que le temps libéré sur les représentations qui n'ont pas eu lieu n'a pas pu être utilisé pour consolider la structure. L'embauche d'un salarié sur un poste administratif est déjà en temps normal une marche élevée qui suppose des ressources propres et une visibilité à moyen et long terme).

2. **Annulations et indemnisations**

2.1. Ce qui se dégage c'est la disparité de traitement selon les lieux et selon les équipes.

- Report sans indemnisation, moins de report proposés, très peu d'indemnisation
- Très peu de cessions payées dans leur intégralité (en général sans report), ou alors la représentation est transformée en scolaire ou captation ou pro.
- Montant de l'indemnisation quand il y a sur la base du coût plateau ou du reste-à-charge après AP. Parfois 50%, souvent moins...
- Ce sont surtout les scènes conventionnées, SN, CDN qui indemnisent, villes importantes, mais les services culturels n'accordent généralement pas d'indemnisation. Et souvent c'est ni report, ni indemnisation. Et pour les services culturels ou partenaires plus petits (centres sociaux, associations...) : parfois 100€, 300€... mais 0€ le plus souvent. Négociation délicate car peur de braquer un partenaire avec qui on est en bons termes ; crispations ; le fait de demander des attestations d'annulation laisse croire que ce n'est pas la peine d'indemniser puisque l'Etat prendra le relais.

L'action culturelle c'est pareil. Bonne conscience du rectorat : « on n'a pas eu de retours, on a dit de payer » alors que le cas général c'est que les actions annulées n'ont été ni indemnisées ni reportées.

Donc pas de ruissellement, les théâtres ont fait ce qu'ils ont pu et ont souvent fait du cas par cas, mais inégalités entre les cie, nécessité d'aides directes. La forte baisse / disparition des ressources propres menace les producteurs, et rend difficile la projection financière. Or :

2.2. Le FUSV n'est pas adapté aux compagnies.

seulement 7% de l'argent alloué au dispositif va aux cie. Ceux qui en ont bénéficié le plus sont ceux qui avaient une bonne diffusion - 2000€ pour le FUSV 1, 2000€ pour le FUSV 2, ça ne va guère au-dessus. Comparé aux tourneurs et diffuseurs, ce n'est rien.

Les cie n'y vont pas parce que le système n'est pas performant.

Le président de l'ASTP a dit lui-même que les cie il n'y connaît rien. Confier la gestion du dispositif à l'ASTP c'était acter le fait qu'il ne s'adresse pas aux cie.

* 20% du prix de cession : pour ceux qui étaient dans des prix proches du coût plateau, c'est peanuts. Il faut relancer les partenaires pour avoir les attestations, monter tout un dossier parfois pour 800€ par ci, 200€ par là, c'est une perte de temps.

* Ne tient pas compte des répétitions effectives, ni de l'action culturelle prévue autour des spectacles.

* pb au niveau de l'information : fin nov pour début décembre pour les compensations de billetterie. Même si les syndicats relaient l'information à réception, mais délai était beaucoup trop court pour faire circuler l'info entre les équipes et au sein des équipes et laisser les personnes en charge s'approprier l'info. Le mail a pu n'être ouvert qu'après coup, trop tard pour demander l'aide.

* Inéquité : coréalisation éligible, et pas autoproduction, pourquoi ? Partage des recettes > petite recette, aide sur des montants dérisoires /vs/ en billetterie, 100% de la recette, pas d'aide alors que la perte est plus importante (surtout quand on a dédoublé des représentations pour réduire la jauge).

> témoigne d'une méconnaissance de la réalité des compagnies

L'autoproduction est une réalité *non marginale*.

Combien d'équipes ont la licence 3 ? tous ceux qui ont la licence 3 ont la capacité d'organiser des spectacles, soit de façon régulière, soit de façon ponctuelle, même les cie conventionnées ou à forte diffusion y ont recours occasionnellement, c'est le cas notamment des équipes qui ont un ancrage social fort et la capacité de faire venir du public sans la médiation d'un programmeur. Ou avec la médiation de partenaires de terrain qui ne peuvent pas assumer l'organisation (associations de bénévoles).

Tout cela sort des radars : ceux qui ont la capacité de jouer à la recette parce qu'ils interviennent au plus proche du public, sont souvent méprisés par les institutions qui considèrent les pratiques d'autoproduction comme un signe de fragilité (alors que c'est une force d'avoir un modèle économique mixte) ; et leur perte de recettes n'est pas compensée.

2.3. L'absence d'annulation est une autre difficulté (on est dans la plaquette de programmation, sur le site internet, on répète parce que ce n'est pas annulé, alors qu'on n'a pas d'engagement d'être indemnisés, et qu'on a des dépenses en amont du spectacle, on répète au cas où alors que selon toute probabilité la représentation n'aura pas lieu).

4. L'activité des cie aujourd'hui : un maintien en trompe l'oeil ?

4.1. maintien de certaines activités seulement :

* maintenue sous forme de :

- résidences, avec des bulles vidéos, répétitions...
- représentations scolaires possibles, mais un seuil est atteint quand on impose le port du masque aux comédiens alors qu'ailleurs le respect d'une distance de sécurité est considéré comme suffisant. Beaucoup de représentations annulées pas reportées (faut-il y voir un lien avec la pratique des théâtres de s'adapter en transformant des représentations tout public en représentations scolaires initialement non prévues? ou restrictions de la volonté d'EAC de la part des établissements, soit équipes enseignantes, soit administrations?)
- représentations en maisons de retraite (plus facile après vaccination sauf si tout le monde n'est pas vacciné au sein d'un établissement...)
- représentations devant les professionnels avec le risque de l'entre-soi
- captations
- expérimentations sur des formes en distanciel (mais lassitude)

* ou totalement à l'arrêt

- le maintien de l'activité dans ce cadre très restreint est conditionné aux subventions, maintenues par certaines villes et départements, ou pour certaines annulées si l'action ne pouvait pas être réalisée.
- illusion de bonne santé économique quand la structure n'est pas en déficit alors qu'elle a juste cessé de rémunérer des emplois artistiques, techniques ou administratifs (état des lieux en trompe l'oeil si on ne le complète pas avec le point de vue salarié, hors responsables artistiques qui sont relativement préservés en terme de quantité de travail à cause de leur rôle de pilotage). Perte de revenus pour les artistes qui étaient au-dessus des minima, perte de droits pour ceux qui ne travaillent plus du tout.
- interrogation sur la reprise des représentations en plein air (et sur leur prise en charge possible par le Fonpeps)
- pb avec des élus qui refusent de mettre à disposition les salles alors que les ERP peuvent légalement accueillir des répétitions ; ou s'abritent derrière le fait que les salles ne sont pas aux normes... (notamment mais pas seulement en milieu rural). Crainte d'un appauvrissement de la vie culturelle si la réouverture des théâtres n'est pas suivie de la réouverture aux représentations de ces lieux de diffusion alternatifs mais publics > **enjeu du lien avec les préf pour clarté des consignes**
- une activité est permise aussi par le fonds de solidarité TPE-PME basé sur le chiffre d'affaire 2019, mais tout le monde n'y a pas eu accès (critère du chiffre d'affaire, lenteur à clarifier les critères d'éligibilité pour les associations non fiscalisées). On assiste à la réaffectation de certaines de ces aides Covid pour financer de l'emploi artistique en l'absence de recette. Ce qui pose la question de financer directement l'emploi artistique (élargissement du Fonpeps qui n'est plus opérant face à l'absence de programmation).

4.2. la question des équipes artistiques en milieu rural

Pas de différence de nature entre les compagnies en milieu rural et les autres. Parmi les cibles dont le siège est en milieu rural, il y en a qui sont conventionnées, d'autres non, il y en a dont le modèle repose sur la diffusion, et d'autres plus sur l'autoproduction en local, le plus souvent c'est un mix avec une part de sub variable.

Une crainte pour ceux qui exercent en milieu rural : vigilance sur le maillage du territoire, où des équipes sont déjà en concurrence sur leur propre terrain avec des propositions émanant des collectivités territoriales ou des institutions culturelles. Est exprimée la crainte que de nouvelles missions confiées aux théâtres, notamment pour répondre au problème de l'engorgement des programmations, ne viennent réduire encore l'espace qui est laissé aux équipes déjà présentes et actives sur un territoire donné : « c'est un mouvement perpétuel ces dernières années de voir les théâtres s'emparer de l'espace rural, des publics scolaires, fragiles qui chaque fois nous oblige à réinventer de nouveaux espaces d'action » .

Attention, il ne s'agit pas du tout de défendre les circuits courts, en art ça n'est pas possible, mais de prôner une vraie circulation des propositions et la considération envers ceux qui articulent création, diffusion et transmission à partir d'un territoire donné (milieu rural ou autre). Inégalité de traitement.

Crainte sur les budgets de programmation et d'action culturelle des collectivités territoriales ; et en même temps, enjeu de participation, d'association des acteurs culturels dans les politiques publiques locales (par acteurs culturels on n'entend pas assez les équipes artistiques elles-mêmes). Invisibilisation : la vie culturelle est présentée comme tout ce qui est de l'initiative du service culturel ou de l'institution, le reste n'est pas relayé. Disparités selon les territoires et les élus. > **enjeu : comment faire vivre la liberté de création et liberté de diffusion dans la sphère publique ? comment faire vivre « l'esprit Coreps »- c'est-à-dire davantage de concertation, à l'échelon des collectivités territoriales ?**

4.3. Risques physiques et risques psycho-sociaux

> effet fatigue qui a suivi l'effet de sidération. Stress lié à la reprise dès cet été pour certains, cet automne pour d'autres (pas de pause car il fallait gérer les annulations du printemps). Masse d'informations, saturation. Et ça continue : les exonérations rétroactives de Pôle Emploi et de l'Urssaf occasionnent de nouvelles déclarations, c'est rédigé dans un langage très complexe qui nécessitent des tas d'aller-retour avec les prestataires de paie, difficulté à tenir les délais. Prise de conscience progressive, après l'illusion de la reprise, que ça va durer, réactions entre colère et fatalisme. Philosophie mais déprime pas loin. Rôle des amortisseurs sociaux dans la prévention des risques psycho-sociaux > **année blanche.**

Risques physiques : en danse et en cirque, on note des blessures à la reprise des répétitions.

L'absence d'activité est dramatique, plus elle dure, plus il sera difficile de reprendre, dans toutes les disciplines.

Très difficile de travailler quotidiennement la voix sans perspective de concert ou représentation.

Ce ne sont pas des métiers qu'on peut prendre lâcher, reprendre ; l'intermittence est une modalité de la permanence. Le maintien de la forme physique doit-il être assumé par l'assurance-chômage ? La formation ne peut pas suffire quand elle est sous forme de stages ponctuels. > **Une aide globale à l'activité pour les équipes artistiques**

Au moral : l'ouverture des représentations aux seuls professionnels crée un sentiment de perte de sens pour ceux dont la raison d'être est le partage artistique. La perspective d'Avignon avec des professionnels qui viennent par solidarité et par curiosité mais ne programment pas est décourageante. Isolement relatif puisqu'on peut reprendre les repets, mais jouer pour quoi, pour qui, et pour quand ? Arbitrages à faire entre rémunérer de la création en utilisant les aides covid pour compenser le déficit artistique, ou s'arrêter pour ne pas se mettre en difficulté.

Opportunité de pouvoir chercher, inventer de nouvelles formes, prendre du recul, oui, mais remises en question, car il est impossible de se projeter dans l'avenir, et impossible de trouver de nouveaux partenaires. Cela se traduit par des démarches individuelles de reconversion professionnelle et de la perte de compétences pour les équipes.

Pour finir sur les équipes artistiques : C'est un problème important que le morcellement des aides lié une vision morcelée des activités (création, diffusion, autoproduction, EAC...). Actuellement on craint d'avoir des bouts de budget sans réelle prise en compte de la réalité de notre travail - surtout quand on défend l'idée que le travail de création est lié au travail sur un territoire.

Plan de relance ne devrait pas être d'une part sur création d'autre part sur éducation artistique d'autre part sur autoproduction ; on ne peut pas faire un dispositif par type de manque-à-gagner > aide globale à l'activité + question de l'accès équitable au plan de relance y compris pour les équipes artistiques pas encore repérées

A long terme, "perte de chance" : invisibilité du travail, amenuisement des possibilités de diffusion sur les prochaines saisons, manque de perspectives et d'engagements sur les projets à venir, calendriers intenable pour les équipes. Ces pertes d'activité provoquent des dommages collatéraux à plusieurs endroits, notamment sur le front des partenariats publics, les conditions d'obtention ou de prolongement des subventions (aides et conventionnements) n'étant d'ores et déjà plus réalisables.